

*Les subsides*

**M. Baldwin:** Monsieur le président, je crois que cela montre le genre d'homme qu'est le premier ministre. Vêtu de la pourpre impériale, il a condescendu à venir parler aux députés, non pour répondre aux questions. Personne n'a le droit de le questionner; il est au-dessus de cela. Je sais que certains députés diront qu'il vient à la Chambre pour quarante ou cinquante minutes y répondre aux questions, mais qu'il n'y a pas 10 p. 100 de ses réponses qui soient directes et sincères. Voilà comment il se comporte quand on lui pose des questions.

● (2110)

Le deuxième point que je tiens à faire valoir, c'est que le premier ministre a commencé son discours cet après-midi en disant qu'il n'allait pas entrer dans les moindres détails de chaque lustre, de chaque cendrier et autres objets de ce genre, ce qui est révélateur. Pourtant, il est demeuré sur la défensive la plupart du temps sur ces questions. En outre, c'est le premier ministre qui est passé à l'attaque aujourd'hui au sujet de sa piscine, et c'est encore lui qui a fait allusion au discours du très honorable représentant de Prince-Albert. Voilà qui démontre qu'il est très susceptible et très ombrageux là-dessus. C'est pourquoi je dis aux membres du comité qu'en lisant demain le discours du premier ministre, ils se rendront compte que s'il a prononcé ce discours, c'est qu'il se sent coupable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Mon chef politique a posé au président du Conseil privé une question à propos de l'interrogation des témoins. Je tiens à répéter cette question et à ce qu'on y réponde franchement et carrément. Je voudrais donc savoir du premier ministre suppléant si le gouvernement a pour position, ainsi que l'ont affirmé le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que les fonctionnaires n'ont pas qualité pour témoigner et ne peuvent y être obligés, qu'à moins d'en recevoir l'autorisation du ministre ils ne peuvent comparaître devant un comité, et que, s'ils le font, ils ne peuvent répondre qu'aux questions auxquelles le ministre responsable ou le premier ministre leur permet de répondre? C'est un très important pouvoir du Parlement qui est ici en jeu. Il s'agit du Parlement, la plus haute instance au Canada. Nous avons préséance sur tous les autres tribunaux. Le droit d'assigner des témoins, le droit d'interroger ces témoins, sont d'une suprême importance pour l'exercice de notre pouvoir.

Le gouvernement est-il vraiment d'avis que nous pouvons convoquer des citoyens ordinaires, des gens de la rue, que nous pouvons convoquer des présidents de syndicats, de sociétés, mais que, par contre, les fonctionnaires sont sacrés, qu'ils ne peuvent être convoqués à moins que le ministre n'y consente? Je pose la question au ministre espérant qu'il puisse y répondre plus tard.

Ma deuxième question a trait à la question du secret. J'hésite à le faire mais il faut dire qu'à bien des égards la Chambre est devenue la Chambre des mensonges.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baldwin:** Oui, les exclamations sont nombreuses de l'autre côté. Je ne prétends pas qu'il s'agisse de mensonges délibérés, mais on déforme ou l'on exagère les faits, on étouffe la vérité de sorte que les simples députés, pas seulement les députés de l'opposition mais des ministériels, ne peuvent plus protester auprès du gouvernement

[M. Stanfield.]

sur des questions d'actualité, poser des questions aux ministériels et recevoir une réponse honnête, sincère et complète.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Le premier ministre, le président du Conseil privé et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parlent de gouvernement conscient de ses responsabilités. Ils ont une opinion déformée là-dessus. Pour moi, pour mes collègues et pour la plupart des députés, je pense, un gouvernement responsable est un gouvernement comptable au Parlement, aux Canadiens. Cela ne veut pas dire qu'un gouvernement majoritaire n'a à répondre de ses actes à personne. Si nous appliquons ce principe, autant fermer la Chambre entre les élections parce qu'elle ne sert alors à rien.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Je suis le premier à admettre que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le gouvernement réponde à toutes les questions. Je l'ai admis à la Chambre et au comité chargé d'étudier le bill public d'initiative parlementaire que j'ai présenté, et qui étudie également la question des lignes directrices. Certains renseignements donnés au gouvernement, sur la sécurité, sur les enquêtes criminelles et sur d'autres questions confidentielles, comme les renseignements donnés en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, ne devraient pas être dévoilés. Je suis le premier à en convenir, mais de quoi disposons-nous aujourd'hui?

D'une série de lignes directrices qui englobent tout. Je mets le gouvernement au défi de me montrer une issue permettant à quiconque de poser une question sans que le gouvernement se réfugie derrière ces lignes directrices. Elles sont d'ailleurs suffisamment larges et générales pour que le gouvernement puisse prétendre qu'il n'a pas à répondre aux questions en invoquant l'un ou l'autre de ces principes. Il y a plus: Qui donc établit les normes, la règle?

Par quel critère peut-on décider si une question est touchée par l'une de ces lignes directrices? Seul le gouvernement peut trancher et il ne s'en prive certes pas. Nos dirigeants nous disent: «A notre avis cette question enfreint les principes que nous avons établis et par conséquent nous n'y répondrons pas». J'ai fait soumettre, je le répète, un bill public d'initiative parlementaire au comité des règlements et autres textes réglementaires dans lequel nous traitons de ces lignes directrices.

J'ai des questions à poser au président du Conseil privé. Le premier ministre et le gouvernement ont-ils adopté des directives selon lesquelles en aucun cas les membres du bureau du Conseil privé ou du cabinet du premier ministre n'auront de contacts avec les journalistes de la presse, que ce soit par interviews ou autrement?

Deuxièmement, compte tenu des déclarations du premier ministre il y a quelques années et de l'actuel ministre des Finances, alors ministre de la Justice, sur la liberté d'accès aux renseignements, le gouvernement dirait-il qu'il ne s'oppose pas catégoriquement et qu'il fera bon accueil à l'adoption d'un projet de loi qui définirait assez exactement quels renseignements il convient de donner et ce qu'il faut taire? C'est la seule façon de régler cette question de manière satisfaisante.